



**Projet Eau et Assainissement de Guinée
(PEAG)**

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

**POUR LE RECRUTEMENT D'UN AUDITEUR INTERNE
(CONSULTANT INDIVIDUEL)**

AMI N° 09/MAHH/PEAG/2026

Secteur : Hydraulique et Assainissement.

Date de début : 13 avril 2026

Date de fin : 28 avril 2026

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION :

La Guinée est un pays riche en eau, doté de 1 165 rivières et fleuves répartis sur 23 bassins versants, dont 14 sont partagés avec ses pays voisins, y compris les fleuves Niger, Sénégal et Gambie. A cet effet, la Guinée est membre des autorités régionales de bassins fluviaux, dont l'Autorité du Bassin du Niger, l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS) et l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve (OMVG). Pour tirer pleine profit de sa position stratégique afin de mobiliser ses ressources en eau de surface pour de multiples usages, la Guinée cherche à renforcer sa capacité à participer à ces plateformes transfrontalières.

Le pays dispose également d'importantes ressources en eaux souterraines (estimées à 13 000 milliards de m³)¹, très mal connues du fait de sa faible capacité institutionnelle pour surveiller et exploiter les eaux souterraines de manière durable. Malgré la réalisation de certaines études de modélisation des eaux souterraines, la prolifération des forages dans les grandes zones urbaines et leur impact potentiel sur les ressources en eau sont peu compris.

Le secteur de l'hydraulique urbaine en Guinée est confronté à des contraintes chroniques qui perpétuent le déficit d'accès à l'eau potable et entraînent une détérioration significative de la qualité du service. Ceci est le cas dans toutes les villes actuellement desservies par la Société des Eaux de Guinée (SEG). Le manque d'investissements majeurs depuis près de deux décennies contribue en partie à cette situation. Les installations et réseaux d'hydraulique urbaine ne desservent actuellement qu'une partie des populations des centres-villes, alors que les agglomérations urbaines se sont fortement étendues et peuplées. Ainsi, à ce jour, le taux d'accès global en zone urbaine sous la responsabilité de la SEG est d'environ 22% et ce avec une desserte par intermittente (délestage). Cette situation est loin de l'objectif de 75,6% du Plan National de Développement Économique et Social (PNDES 2016-2020). S'agissant du Grand Conakry, la desserte est de plus en plus perturbée depuis 2001 à cause du déficit croissant entre la production et la demande en eau, et du très fort taux de fuites d'eau dans les réseaux.

Le secteur de l'eau est sous la tutelle du Ministère de l'Assainissement, de l'Hydraulique et des Hydrocarbures (MAHH), qui définit la politique relative aux ressources en eau et à l'approvisionnement en eau. Le MAHH est composé de plusieurs départements clés, dont la Direction Nationale de l'Hydraulique (DNH) qui est responsable du suivi des ressources en eau. Le Service National d'Aménagement des Points d'Eau (SNAPE) est responsable de la production d'eau pour le milieu rural, tandis que la Société des Eaux de Guinée (SEG) est une compagnie nationale chargée de fournir des services d'eau en zones urbaines.

Les infrastructures d'assainissement existantes exigent de gros investissements si l'on veut assurer des services adéquats à la population. En Guinée, le système de traitement des eaux est constitué d'un réseau d'égouts non fonctionnel et très peu développé dans quelques quartiers de la capitale Conakry et d'un système d'assainissement autonome dégradé, composé de latrines familiales et de fosses septiques, qui nécessitent des améliorations et la construction de stations de traitement des boues de vidange. Les aspects institutionnels et organisationnels, législatifs et réglementaires, techniques, socioéconomiques, sanitaires et environnementaux de l'assainissement urbain en Guinée appellent à la mise en place de réformes appropriées pour bien définir un cadre institutionnel du sous-secteur qui permettra de clarifier le rôle et les missions des acteurs. En plus, le Gouvernement s'est fixé pour objectif d'éliminer la défécation à l'air libre à l'échelle nationale à l'horizon 2020 et de fournir un paquet minimum de services d'eau, d'assainissement et d'hygiène (WASH) à 100 pour cent de la population à l'horizon 2030, ces objectifs sont loin d'être atteints malgré les efforts déployés en ces dernières années.

D'importantes réformes sont nécessaires pour pouvoir relever le défi de fournir un accès universel à l'eau et à l'assainissement à l'horizon 2030 et au-delà. Une première génération de réformes dans le secteur de l'eau a été réalisée entre 1989 et 1999 et avait conduit à la mise en place d'un contrat de gestion entre la SONEG (gestion du patrimoine, des investissements et des services de la dette) et la SEEG (opérateur en charge de l'exploitation et de la maintenance des services d'eau, de la facturation et de la relation clientèle). Cependant, après quelques bons résultats, les négociations pour le renouvellement du contrat de la SEEG n'ont pas abouti pour multiples raisons. Depuis 2001, le secteur de l'eau en milieu urbain est géré par la Société des Eaux de Guinée (SEG).

Pour apporter des solutions aux défis cités ci-dessus, le Gouvernement de la République de Guinée a sollicité les partenaires techniques et financiers notamment la Banque Mondiale pour mobiliser le financement requis pour la réalisation des travaux des trois phases du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable du Grand Conakry à l'horizon 2040 afin d'une part de résorber le déficit en eau potable de Conakry persistant depuis 2001 et d'autre part de couvrir les besoins en eau jusqu'en 2040.

La Banque Mondiale a longtemps soutenu le secteur de l'hydraulique urbaine en Guinée y compris par le récent « Projet Urbain Eau de Guinée » (PUEG), financé depuis 2017 par un don de 30 millions de dollars.

Compte tenu de l'urgence ci-dessus signalée et des enseignements tirés du projet PUEG, la Banque Mondiale a prévu une contribution de 200 millions de dollars, correspondant à environ un tiers, du montant nécessaire au financement de la Tranche 1 du Schéma Directeur sous réserve de mobilisation confirmée d'autres fonds pour compléter le montage financier de cette tranche.

Plusieurs autres partenaires au développement ont répondu favorablement à l'appel de financement lancé par les autorités guinéennes lors du Forum de l'Eau qui s'est tenu à Conakry en mai 2023 en annonçant leurs intentions de contribuer à la mise en œuvre du Schéma Directeur.

2. OBJECTIF DE LA MISSION DE L'AUDITEUR INTERNE :

Placé sous l'autorité du Coordonnateur du Projet, l'auditeur interne aura pour mission l'exécution des travaux d'audit interne conformément aux normes internationales d'audit interne régissant la pratique professionnelle de l'audit interne.

3. OBJECTIFS SPECIFIQUES :

Les objectifs spécifiques sont :

- S'assurer que toutes les ressources mises à la disposition de l'Unité de Coordination du Projet sont utilisées conformément aux dispositions des Accords de financement, dans un souci d'économie et d'efficacité, et uniquement aux fins pour lesquelles elles ont été fournies ;
- Analyser l'ensemble du fonctionnement du projet, y compris ses systèmes d'information, le processus de gestion comptable et financière, le processus de passation des marchés, le

processus de sauvegardes et détecter les éventuels insuffisances et risques qui pourraient impacter l'atteinte des objectifs du projet et faire les recommandations et propositions de changements jugées nécessaires à mettre en œuvre pour pallier les éventuels dysfonctionnements relevés et améliorer les systèmes afin de garantir l'efficacité du système de contrôle interne, la sauvegarde des actifs et la fiabilité de l'information financière ;

- S'Assurer que les recommandations issues des missions de supervision et d'audits externes sont mises en œuvre.

4. RESULTATS ATTENDUS

Les principaux résultats attendus sont les suivants :

- Le dispositif de l'Audit est mis en place, la méthodologie, le planning et les outils de l'Audit des données nécessaires sont élaborés et les Parties Prenantes sont formées au protocole dudit Audit ;
- Les rapports mensuels d'Audit Interne sur les résultats sont préparés et comprennent notamment, les informations sur la gestion financière et comptable et le taux de décaissement basés sur les résultats du projet, les conclusions et recommandations ;
- Les leçons apprises sont capitalisées, les réajustements et les améliorations à apporter au Projet en vue d'améliorer les résultats, sont proposés.

5. MISSION DU CONSULTANT:

Sous l'autorité du Coordonnateur du projet, l'Auditeur Interne, dans son mandat, devra :

- Élaborer les outils d'audit interne (plan annuel d'audit, charte, cartographie des risques) et mettre en œuvre des programmes de travail d'audit interne ;
- Vérifier l'application systématique des procédures en vigueur pendant le traitement de toutes les transactions et opérations éligibles aux financements du Projet et leur exécution dans la zone du projet avec les Parties Prenantes ;
- Identifier les dysfonctionnements (l'UCP, agences d'exécution et partenaires) et ainsi que leurs conséquences et proposer des solutions au Coordonnateur du projet pour y remédier;
- Évaluer les conditions d'utilisation des fonds alloués aux Partenaires de mise en œuvre pour la réalisation de leurs actions de développement ;
- Conduire les missions de contrôle opérationnel de terrain afin de s'assurer que les procédures sont respectées et que les activités sont mises en œuvre de manière satisfaisante ;
- Apprécier les transactions financières liées aux activités des projets financés par l'IDA, la BEI, UE et la Contre Partie Gouvernementale en s'assurant de leur opportunité, de leur régularité et des niveaux de risques, fraudes et corruptions éventuelles ;
- S'assurer de la mise en œuvre des recommandations des audits externes, internes et des différentes missions de supervision y compris celles des partenaires financiers ;
- Faciliter les travaux des auditeurs financiers et techniques externes et de toute autre instance de vérification des opérations du projet ;
- L'assistance auprès de l'UCP en tant que conseiller pour toutes les questions d'ordre technique, administratif, comptable, financier et relationnel avec le personnel, les collectivités locales et les autres partenaires ;
- Rédiger les rapports périodiques (mensuel, trimestriel, annuel et tout autre document nécessaire à la demande du coordonnateur) sur les activités de contrôle interne ;

- Exécuter toutes autres missions qui pourraient s'avérer nécessaires à la bonne marche du Projet à la demande du Coordonnateur du Projet.

6. LIVRABLES ATTENDUS

Dans les Trois mois de sa prise de fonction, il élaborera :

- (i) Une charte d'audit qui présentera notamment les grandes lignes et la finalité de l'audit interne, le rôle de l'auditeur, la planification des missions, etc. ;
- (ii) Élaboration d'une cartographie des risques du projet ;
- (iii) Un plan de travail annuel qui contient une matrice des risques et contrôles, la fréquence des visites, les moyens qui seront mis en œuvre, les diligences relatives aux risques de fraude et corruption.

Ces documents sont soumis à l'approbation du Coordonnateur du Projet pour avis.

- Après chaque mission :

- (iv) Un rapport est produit dans les 5 jours de la fin de la mission et transmis à la Coordination pour ses commentaires. L'auditeur finalise son rapport en y intégrant les commentaires reçus de la Coordination. Une copie de la version finale du rapport d'audit interne est communiquée à la Coordination et aux services audités. Le rapport également est mis à la disposition des missions de supervision et contrôle externe.

7. ÉVALUATION ANNUELLE ET CRITÈRES DE PERFORMANCE:

Les performances de l'Auditeur interne seront évaluées annuellement par le Coordonnateur, et les critères de performance suivants seront utilisés :

- Élaboration des outils d'audit interne (plan annuel d'audit, charte, cartographie des risques) et mise en œuvre des programmes de travail d'audit interne ;
- Vérification de l'application de la systématique des procédures en vigueur pendant le traitement de toutes les transactions et opérations éligibles aux financements du Projet et leur exécution dans la zone du projet avec les Parties Prenantes ;
- Identification des dysfonctionnements (l'UCP, agences d'exécution et partenaires) et ainsi que leurs conséquences et proposition des solutions au Coordonnateur du projet pour y remédier ;
- Évaluation des conditions d'utilisation des fonds alloués aux Partenaires de mise en œuvre pour la réalisation de leurs actions de développement ;
- Conduite des missions de contrôle opérationnel de terrain afin de s'assurer que les procédures sont respectées et que les activités sont mises en œuvre de manière satisfaisante;
- Appréciation des transactions financières liées aux activités des projets financés par l'IDA, la BEI, UE et la Contre Partie Gouvernementale en s'assurant de leur opportunité, de leur régularité et des niveaux de risques, fraudes et corruptions éventuelles ;
- Aptitude à s'assurer de la mise en œuvre des recommandations des audits externes, internes et des différentes missions de supervision y compris celles des partenaires financiers ;
- Aptitude à faciliter les travaux des auditeurs financiers et techniques externes et de toute autre instance de vérification des opérations du projet ;
- L'assistance auprès de l'UCP en tant que conseiller pour toutes les questions d'ordre technique, administratif, comptable, financier et relationnel avec le personnel, les collectivités locales et les autres partenaires ;
- Rédaction des rapports périodiques (mensuel, trimestriel, annuel et tout autre document nécessaire à la demande du coordonnateur) sur les activités de contrôle interne ;

- Exécution de toutes autres missions qui pourraient s'avérer nécessaires à la bonne marche du Projet à la demande du Coordonnateur du Projet.

8. PROFIL DU/LA CANDIDAT(E)

8.1. QUALIFICATIONS ET EXPERIENCES REQUISES

- Diplôme d'Etudes Supérieures (au minimum bac+5) en comptabilité, finances, gestion, audit et contrôle,
- La détention du Certified Internal Audit (CIA) est un atout ;
- Cinq (5) années d'expérience générale en gestion comptable, finance, audit dont au moins trois (3) ans comme Auditeur Interne dans un projet financé par la Banque mondiale ou un partenaire technique et financier (PTF) de référence comme la BAD, BID, BADEA, FIDA, BEI, Union Européenne, etc. Faire preuve d'une connaissance approfondie des procédures de gestion des institutions financières internationales, notamment la Banque mondiale ;
- Bonne connaissance des procédures administratives et financières et des diverses directives de passation de marchés et de décaissement de la Banque mondiale serait un atout ;
- Bonne connaissance des systèmes de gestion financière informatisés et des logiciels de comptabilité générale, analytique, budgétaire et financière ;
- Avoir une bonne capacité de communication et de rédaction de rapport
- Parler et écrire parfaitement le français.

8.2. APTITUDES

- Autonomie, éthique professionnelle ;
- Sens de l'organisation, rigueur, méthode et esprit d'analyse et de synthèse ;
- Bonne qualité relationnelle et aptitude au travail en équipe ;
- Forte capacité d'analyse, de prise de décision et de négociation ;
- Capacité de travailler en équipe et sous pression et de façon autonome ;
- Facile d'adaptation au changement et aptitude à l'anticipation ;
- Bonne connaissance des procédures d'audit financier de projet des bailleurs de fonds ;
- Aptitude à l'analyse et à la synthèse.

8.3. SAVOIR FAIRE

- Capacité en audit et contrôle interne des projets/programmes de développement ;
- Maîtrise des techniques comptables et de la comptabilité analytique ;
- Maîtrise des outils bureautiques et informatiques et des logiciels comptables.
- La langue de travail et de communication est le français.

NB : Les candidatures des femmes sont vivement encouragées.

Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires (TDRs) aux adresses e-mail ci-après : bayoaraf@gmail.com et copie boubasadiopiegm@gmail.com allarenydiallo@gmail.com

9. PROCEDURE ET METHODE DE SELECTION

Le Consultant sera sélectionné suivant la méthode de sélection de Consultants Individuels en accord avec les dispositions du Règlement de passation des marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement des Projets d'Investissement (FPI) de la Banque mondiale, version mars 2025.

10. DUREE DE LA MISSION

Le contrat aura une durée initiale d'un (1) an avec une période d'essai de six (6) mois, renouvelable par reconduction tacite pendant une période maximale égale à la durée du projet (6 ans) et sous-réserve d'une évaluation annuelle jugée performance.

11. DOSSIERS À FOURNIR

Les dossiers de candidatures devront comporter les pièces ci-après :

- ❖ Une lettre de motivation ;
- ❖ Un curriculum vitae détaillé, récent et certifié sincère par le candidat ;
- ❖ Une copie du ou des diplômes, copies des attestations de travail attestant les qualifications et expériences acquises par le/la candidat(e) et tout autre document pouvant justifier les qualifications et les expériences du/la Candidat (e) ;
- ❖ Les références des emplois antérieurs et les coordonnées des anciens employeurs

Des vérifications pourraient être faites sur les dossiers fournis.

Un entretien (ou interview) pourrait être organisé, au besoin, pour les candidats présélectionnés sur la base de l'examen et évaluation de leurs dossiers.

12. DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les expressions d'intérêt doivent être déposées ou transmises par courrier électronique à l'adresse mentionnée ci-dessous, au plus tard **le 28 avril 2026 à 16 H 00 TU** et porter expressément la mention : « **Recrutement d'un Auditeur interne pour le Projet Eau et Assainissement en Guinée (PEAG)** ».

Unité de Gestion du Projet Eau et Assainissement de Guinée (PEAG)
A l'attention de Monsieur Arafan BAYO, Coordonnateur du Projet PEAG
Siège du PEAG : Quartier Minière Corniche nord en face de la cour Saifoulaye DIALLO, Commune de Dixinn, Conakry- République de Guinée, Tél : (+224) 628 48 91 31/(+224) 628 27 16 77
E-mail : bayoaraf@gmail.com
Copies : boubasadiopiegm@gmail.com et allarenydiallo@gmail.com

Fait à Conakry, le 13 avril 2026

Le Coordonnateur
Arafan BAYO

